



ADF/2026-1663

Matricule de l'agent : 4269

## **ARRÊTÉ PORTANT RÉENGAGEMENT DU MÉDECIN LIEUTENANT-COLONEL STÉPHANE SOLTY**

**Le Préfet de la Manche, Chevalier de l'ordre national du Mérite,  
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours  
de la Manche,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 à L. 1424-50 et R. 1424-1 à R. 1424-55 relatifs aux services d'incendie et de secours ;  
Vu le code de la sécurité intérieure ;  
Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;  
Vu la visite médicale de l'intéressé ;  
Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

### **ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le médecin lieutenant-colonel Stéphane SOLTY est réengagé pour une période de cinq ans comme sapeur-pompier volontaire au corps départemental de la Manche pour servir au centre d'incendie et de secours de BRECEY à compter du 01/10/2026.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

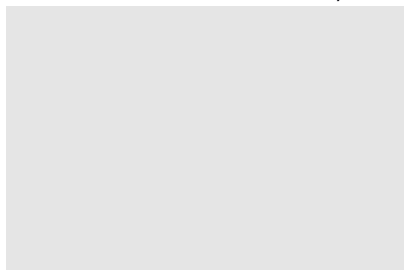
**Article 3** : Le directeur du service d'incendie et de secours de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le médecin-chef,
- L'intéressé.

Saint-Lô, le

Le président du conseil d'administration  
du SDIS de la Manche,



Franck ESNOUF

Le Préfet

Nom : SOLTY

Notifié le : .....

Prénom : Stéphane

Signature :